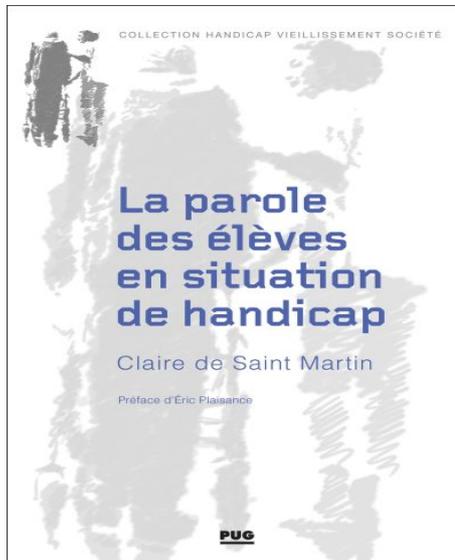


LA PAROLE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Claire de Saint-Martin Enseignante et Doctorante en Sciences de l'éducation à l'Université de Cergy-Pontoise, EMA.

Pu De Grenoble Handicap Vieillesse Et Societe
19 Septembre 2019 Sciences humaines & sociales



« *On sait marcher droit mais de travers !* »

Résumé

Cet ouvrage traite de la scolarisation collective à l'école élémentaire des élèves classés déficients intellectuels ou souffrant de troubles psychiques. Ces enfants, considérés comme suffisamment normaux, doivent connaître des temps de scolarisation collective en classe ordinaire. Ils sont parallèlement considérés comme suffisamment anormaux pour être placés dans un dispositif qui les marginalise. Ainsi, la Clis devient le lieu de liminalité des élèves en situation de handicap : ni complètement exclus, ni complètement inclus dans la société. Ces classes peuvent être pensées comme un espace liminal, un entre-deux, au regard de la perspective historique de la scolarisation des enfants en situation de handicap et de la politique actuelle qui revendique une volonté inclusive.

Ces élèves sont ainsi les seuls élèves à occuper plusieurs places au sein de l'espace scolaire : d'une part en classe ordinaire où ils doivent satisfaire à des temps de scolarisation, et d'autre part en Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire, anciennement Clis) où ils sont accueillis le reste du temps.

Que disent les enfants classés déficients intellectuels ou souffrant de troubles psychiques de leur place dans l'école ? Cette étude, menée avec les élèves de trois Clis et leurs enseignants, donne pour la première fois la parole aux enfants eux-mêmes. L'auteur a mené une recherche collaborative auprès d'eux et de leurs enseignants. La recherche a permis de confronter les perceptions des élèves aux observations faites, de façon à analyser leur(s) place(s) au sein de l'institution scolaire. Les discours des élèves montrent une liminalité qui se décline dans un **empan liminal***, à savoir un processus dynamique dépendant des temps de scolarisation en classe ordinaire de chaque élève. Cet empan liminal me conduit à interroger les modalités de la mise en œuvre de la politique d'inclusion au sein de l'école élémentaire.

Cette recherche met en avant les questionnements qui découlent de cette situation liminale, conduisant in fine à un questionnement sur l'inclusion prônée par les politiques publiques.

* L'**empan liminal**, désignant différentes situations plaçant les acteurs de l'institution aux marges de celle-ci, met en exergue les contradictions des institutions traversées.